



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le **14 AOUT 2025**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels - *Villy MB*

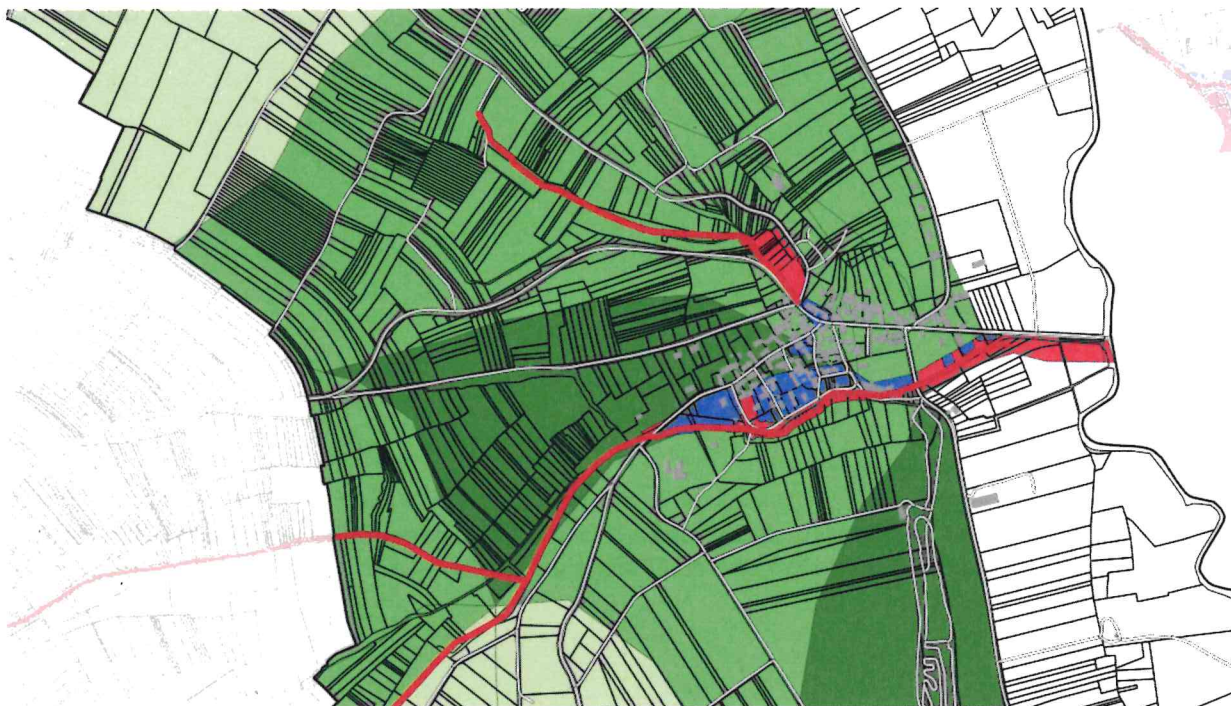
Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Villy

Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques faites sur la carte de zonage réglementaire.
Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

I – Vallée de Prenant :



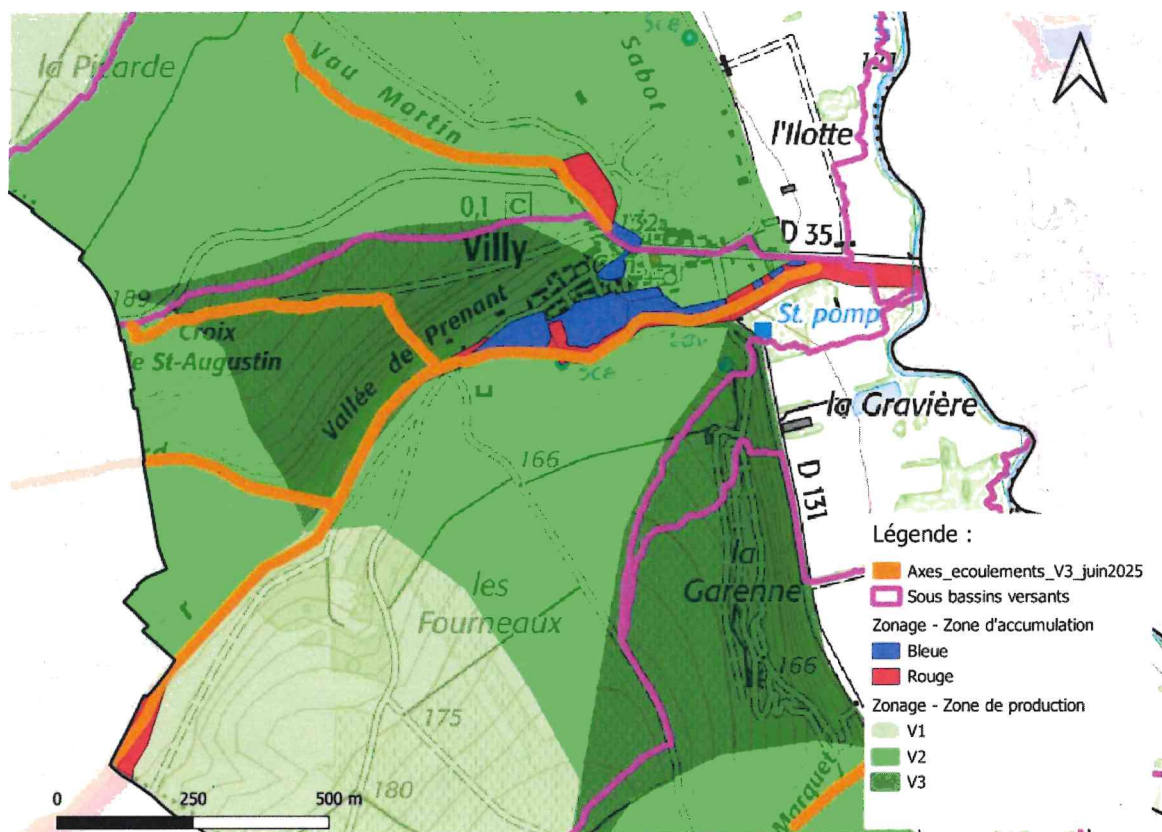
Carte de projet de zonage réglementaire

La commune de Villy a indiqué l'existence un axe de ruissellement qui rejoint la vallée de Prenant. Cet axe est particulièrement dangereux.

Après avoir vérifié les pentes, mais également la base de données sur les axes d'écoulements. Il s'avère qu'un axe prioritaire existe bien.



Carte des pentes et des axes de ruissellement



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

La commune de Villy nous a précisé que deux bassins se trouvent sur le tracé de cet axe. Ainsi, nous avons calculé le volume de ces bassins. Par la suite, nous avons comparé nos résultats avec le volume de rétention nécessaire pour cette vallée, obtenu via la méthode réalisée par le BRGM.



Photos des deux bassins de rétention, présents sur la commune de Villy, prises le 26 juin 2025



Numéro de point	Relevé (en m)
1	1,02
2	1,16
3	1,7
4	-0,4
5	2,9

Données brutes relevées sur le terrain

Les deux bassins étant approximativement similaires, nous n'avons réalisé qu'un relevé et pris les mêmes mesures pour les deux.

Profondeur moyenne			Volume	
Numéro de point	Relevé (en m)	Hauteur	Volume bassin (en m³)	
1	1,02	Angle gauche bas du bassin	521,44	
2	1,16	point continuité 1 ^{re} point, au milieu		
3	1,7	Point hauteur buse A		
4	-0,4	Point hauteur buse B		
5	2,9	Point bas bassin même côté que point 1 et 2		
Moyenne points hauts	1,09			
Profondeur moyenne	1,995			
Surface moyenne				
Surface en haut	Relevé (en m)			
Longueur	41			
Largeur	8			
TOTAL (en m²)	328			
Surface en bas	Relevé (en m)			
Longueur	41			
Largeur	3,5 6	4,75		
TOTAL (en m²)	194,75			
Moyenne des 2 surfaces (en m²)	261,375			

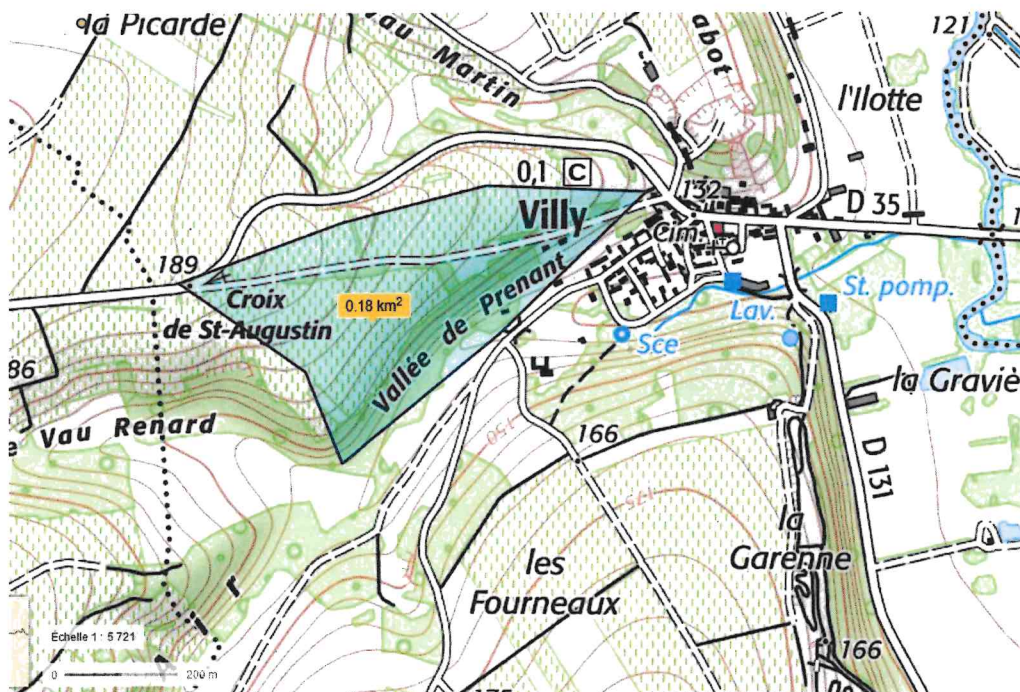
Calcul de dimensionnement des bassins

Ainsi le volume de rétention des deux bassins cumulés est de **1043m³**.

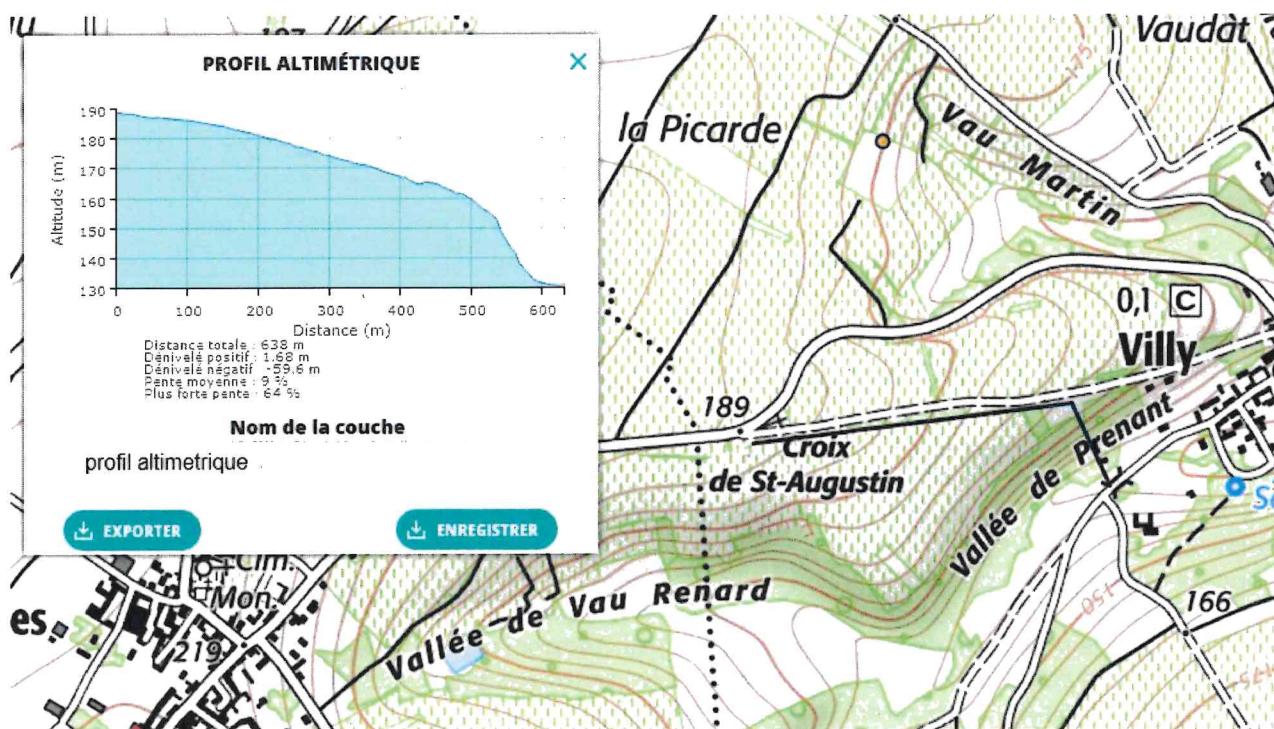
Par la suite, nous avons calculé, par la méthode du BRGM, le volume de rétention nécessaire pour cette vallée.

Pour cela, nous avons mesuré :

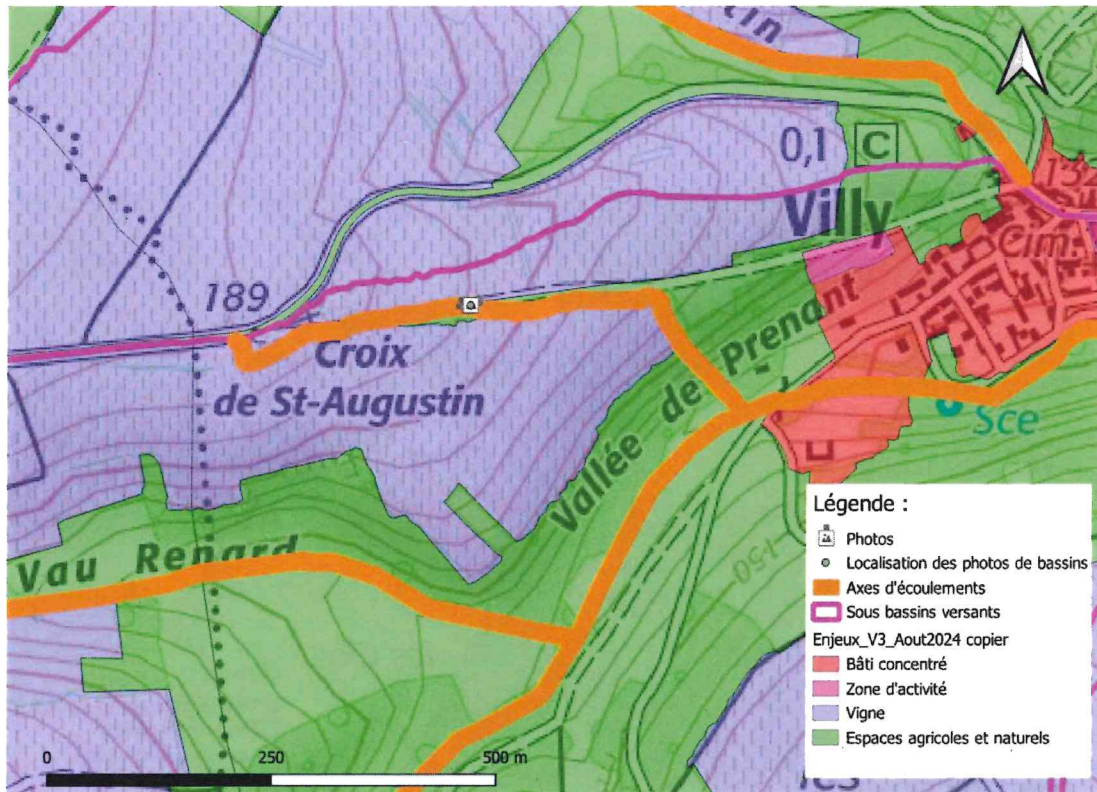
- la surface du sous bassin versant, par l'outil Géoportail ;
 - la pente moyenne de cette vallée, par l'outil Géoportail.
- N'ayant pas d'informations précises, sur les pratiques culturales de cette vallée, nous avons pris en compte la situation la plus défavorable.



Mesure de la surface du sous-bassin versant



Mesure de la pente moyenne



Carte de l'occupation du sol

Calcul du volume d'un bassin de rétention

Informations sur la parcelle viticole (à modifier)

Surface (m ²)	180000
Pente (%)	9
Choix du mode de conduite de l'inter-rang de vigne	1

Taper 1 pour désherbage chimique, 2 pour enherbement, 3 désherbage mécanique et 4 pour paillage

Paramètres de la méthode SCS (non modifiable)

CN	88,0
CNIII	94,5
Cncor	88,9
S	31,6
Ia	6,3

Caractéristiques des pluies (non modifiable)

	Pluie décennale	Pluie trentennale
Cumul (mm)	32	42

Calcul du volume du bassin de rétention (non modifiable)

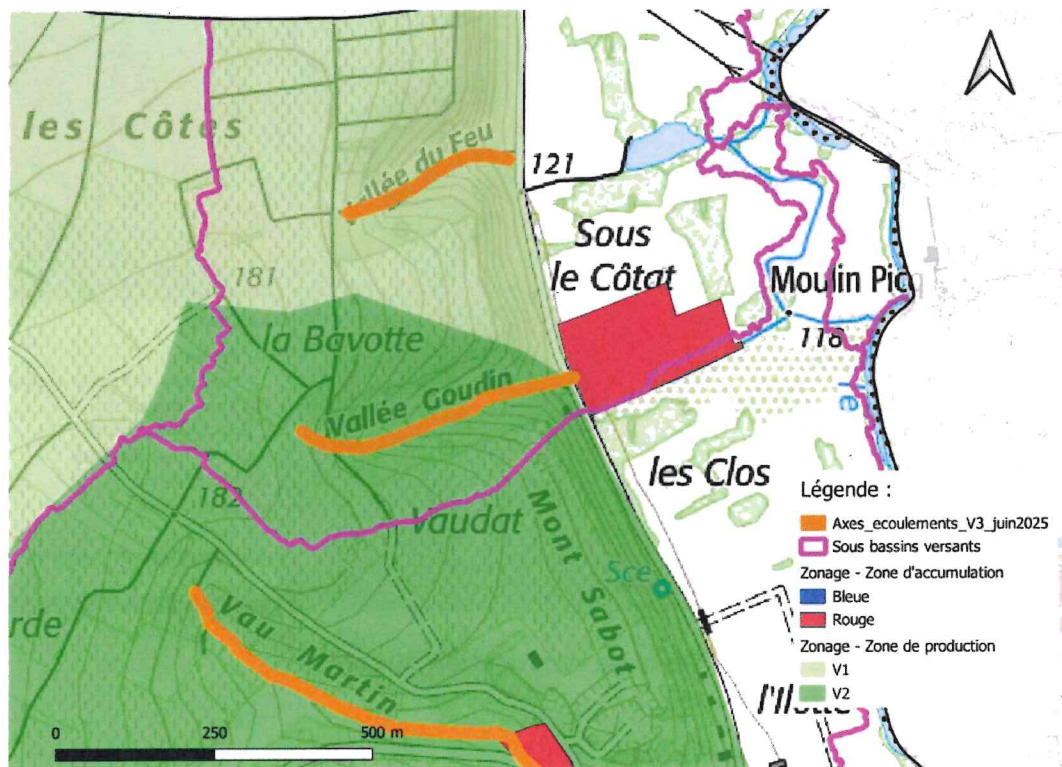
	Pluie décennale	Pluie trentennale
Ruissellement (mm)	11,5	18,9
Volume bassin (m ³)	2069,6	3402,4

Résultat de la méthode du BRGM

Le tableau ci-dessus indique les volumes suivants : **2069,6m³** pour une pluie décennale, et **3402,4m³** pour une pluie trentennale.

En conclusion, d'après les résultats obtenus, les bassins sont **sous dimensionnés** pour faire face à une pluie décennale ou trentennale dans la vallée.

II – Vallée Goudin



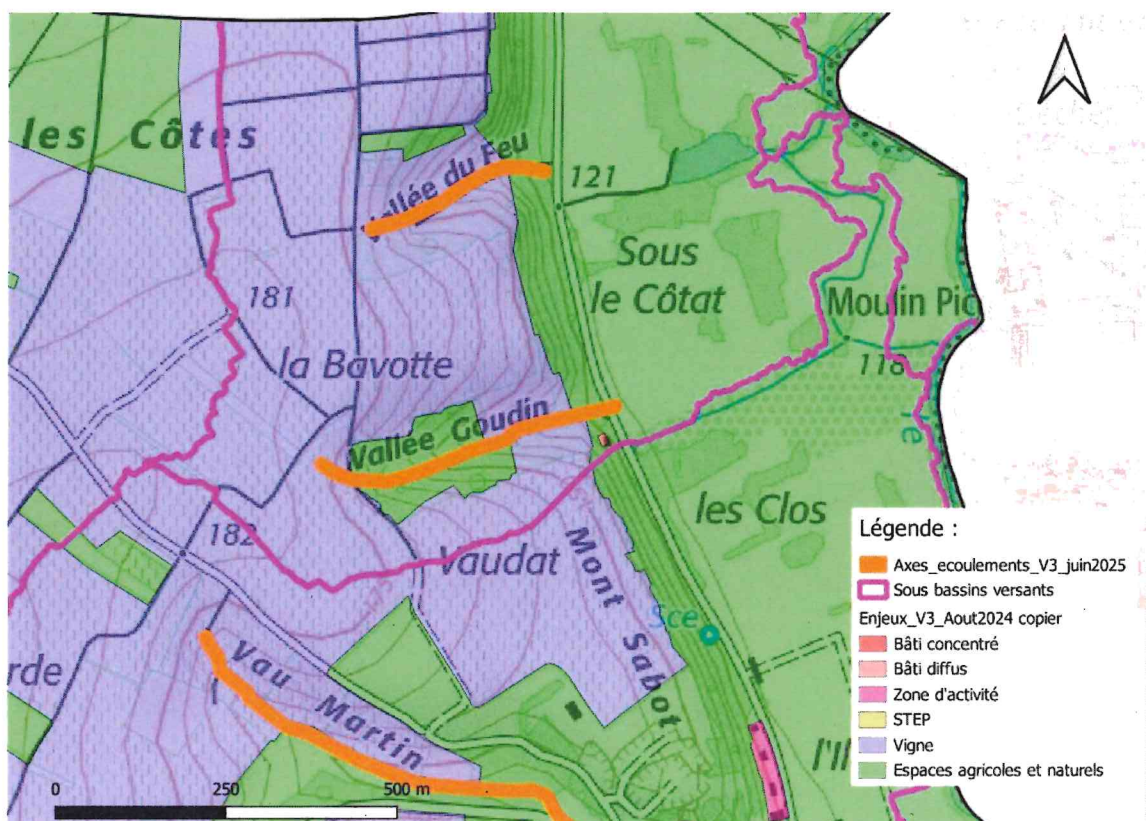
Carte de projet de zonage réglementaire

La commune de Villy précise qu'un chalet se trouve bien en bas de ce sous-bassin versant, mais que ce dernier est surélevé par rapport au talweg. Ainsi, le zonage vert V2 est peut être surestimé.

La DDT estime que malgré la surélévation du chalet par rapport au fond de vallée, ce dernier se trouve en bas du bassin versant de la vallée Goudin. De plus, ce bâti diffus se trouve sur des fortes pentes, dont certaines sont en vignes. Ainsi, ce chalet, concerné par les eaux de ruissellement générées à l'amont, représente un enjeu fort. Le zonage actuel est cohérent.



Carte des pentes



Carte des enjeux